



Journal **PHILATÉLIQUE** et **CULTUREL**
CLUB PHILATÉLIQUE "DIVODURUM" de la C.A.S. de METZ - RÉGIE
et AMICALE PHILATÉLIQUE de METZ - 1871 la "Commune" de Paris



L'Histoire des Peuples qui souffrent, des Périodes Révolutionnaires réprimées dans l'Horreur et le Sang.
Il faudra un jour que l'Humain apprenne le Respect, l'Honnêteté, le Partage, pour vivre en Paix sur notre Terre.

PARIS - Gouvernement insurrectionnel de la Commune de Paris, du 18 mars au 28 mai 1871.

Ne laissons pas s'éteindre notre mémoire. - Alain Bachellier

Les manuels de l'Education Nationale, ne s'attardent guère sur cet épisode de l'histoire qui, pourtant, a profondément marqué la "conscience collective ouvrière".

Plus de cent vingt cinq ans après l'effroyable massacre qui acheva la Commune de Paris, il me semblait important de contribuer, modestement, à la réparation des "oublis" d'un système éducatif qui gomme certaines pages de l'histoire. Pages, que les enfants, liront peut-être un jour dans les livres scolaires.

Ainsi, les 20 000 femmes, hommes et enfants de la Commune qui sont morts pour la République, n'auraient pas donné vainement leur vie.

Association des Amies et Amis de la Commune 1871 - 46, rue des Cinq-Diamants - 75013 Paris - un site à découvrir et parcourir : <http://www.commune1871.org>

La Poste Privée dans la Capitale, sous la "Commune de Paris -1871"

La Commune de Paris est une période insurrectionnelle de l'histoire de Paris qui dura un peu plus de deux mois, du 18 mars 1871 à la "Semaine sanglante" (du 21 au 28 mai 1871). Cette insurrection contre le gouvernement, issu de l'Assemblée Nationale qui venait d'être élue au suffrage universel, ébaucha pour la ville, une organisation proche de l'autogestion. Elle est pour partie une réaction à la défaite française de la guerre franco-prussienne de 1870 et à la capitulation de la Capitale.

La guerre franco-allemande de 1870 (guerre franco-prussienne ou guerre de 1870) oppose, du 19 juillet 1870 au 29 janvier 1871, la France et les États allemands coalisés sous l'égide de la Prusse. Cette guerre se solde par la défaite française et la victoire éclatante des États allemands qui s'unissent en un Empire allemand, proclamé au château de Versailles (78- Yvelines), le 18 janvier 1871.

La victoire entraîne l'annexion par le Reich du territoire d'Alsace-Moselle (dit Alsace-Lorraine) et l'affirmation de la puissance allemande en Europe au détriment de l'Autriche-Hongrie et de la France.

La Commune de Paris trouve sa source dans un élan républicain se référant à la Première République et au gouvernement révolutionnaire de la Commune de 1792, ainsi qu'à l'insurrection populaire de juin 1848, sous la Deuxième République, qui a été réprimée de façon sanglante par le gouvernement issu de la Révolution de février 1848.



Fiche technique : 15/12/1941 - retrait : 06/07/1942
Série des armoiries des villes de France 1941 à 1942 : la ville de Paris

Création et gravure : Jules PIEL - Impression : Taille-Douce rotative Support : Papier gommé - Couleur : Rouge

Format : V 22 x 26 mm (18 x 22) - Dentelures : 14 x 13

Faciale : 10 f + 10 f de surtaxe au profit du Secours National

Présentation : 50 TP / feuille - Tirages I (1941) et II (1942) :

série de 1941 - 1 000 000 de séries indivisibles à 60 f (vendu : 600 000)

série de 1942 - 800 000 séries indivisibles à 60 f (vendu : 600 000)



Fiche technique : 18/01/1965 - retrait : 12/04/1969 - Série des blasons des villes de France 1962 à 1965 : la ville de Paris

Le blason de Paris, sous sa forme actuelle, date de 1358, époque où le roi Charles V donna le chef semé de fleurs de lys.

"De gueules à la nef équipée et habillée d'argent voguant sur des ondes du même mouvant de la pointe, au chef d'azur semé de fleurs de lys d'or".

Création : Robert LOUIS - Gravure : André BARRE - Impression : Typographie rotative - Support : Papier gommé - Couleur : Bleu et rouge

Remarque : la presse utilisée pour les carnets, ne permet que 2 couleurs, ce qui provoque de nombreuses protestations : les fleurs de lys blanches, alors que le lys de France est toujours d'or (jaune)

Format : V 20 x 24 mm (17 x 21) - Dentelures : 13 x 13 - Barres phosphorescentes : Sans - Faciale : 0,30 F

Présentation et tirages : entre 1965 et 1968 - 75 tirages - 100 TP / feuille, avec coins datés et carnets de 20 TP

Le navire représenté est le symbole de la puissante corporation des Nautes (Marchands de l'eau), très importante dans la ville durant l'Antiquité.

La devise de la ville, "Fluctuat nec mergitur" ("Il flotte mais ne sombre pas"), est également une référence à ce bateau.

Dans sa représentation complète, il comporte également les décorations que la ville a été autorisée à faire figurer dans ses armoiries, la Légion d'Honneur (9/10/1900), la Croix de Guerre 1914-18 (28/07/1919) et la Croix de la Libération (24/03/1945).

Il est surmonté d'une couronne murale d'or à cinq tours, et encadré à dextre d'une branche de chêne et à senestre d'une de laurier.

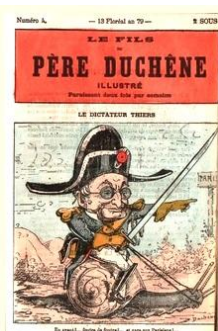
La devise est classiquement inscrite en dessous.

Les origines de la Commune

La France n'ayant plus d'assemblée depuis le 4 septembre 1870, l'armistice prévoit qu'en trois semaines, une assemblée doit être élue et des préliminaires de paix signés et ratifiés par cette assemblée. Des élections se tiennent le 8 février, après une campagne d'une brièveté unique dans l'histoire française. Dans les départements occupés, elles ont lieu sous un contrôle des armées allemandes. Thiers est élu "chef du pouvoir exécutif de la République française"

(à la fois chef de l'État et du gouvernement) le 17 février 1871 par l'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux et le gouvernement est constitué.

Thiers conclut avec Bismarck le traité préliminaire de paix le 26 février, ratifié par l'Assemblée le 1^{er} mars, puis le traité de Francfort le 10 mai 1871.



Fiche technique : 20/10/1952 - retrait : 21/03/1953 - Série des célébrités du XIXe siècle

Adolphe THIERS - né le 15 avril 1797 à Marseille (13-B-du-R)

et décédé le 3 septembre 1877 à Saint-Germain-en-Laye (78-Yvelines)

Avocat, journaliste, historien et homme politique dont la carrière s'est déroulée pendant près d'un demi-siècle : il fut un des promoteurs de la Révolution de 1830, puis Ministre de Louis-Philippe, un des chefs du parti de l'ordre sous la II^e République, un opposant tenace sous le II^e Empire, enfin un des fondateurs de la II^e République. Il a mérité, après la défaite de 1870, pour son œuvre de redressement du pays, le beau nom de "Libérateur du territoire".

Création et gravure : Pierre GANDON - Impression : Taille-Douce rotative - Support : Papier gommé Couleur

: Violet, avec un cadre "sépia" - Format : V 26 x 40 mm (22 x 36) - Dentelures : 13 x 13

Faciale : 30 f + 7 f de surtaxe au profit de la Croix-Rouge française - Présentation : 25 TP / feuille

Tirages : 1 200 000 séries indivisibles (à 130 f, du 20 au 26/10/1952) puis vendu individuellement.



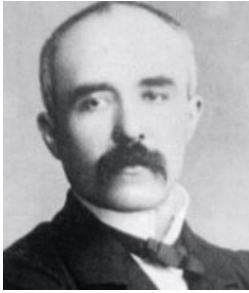
Illustré : Le Fils du père Duchêne
La charge de Thiers contre les Communards

Adolphe Thiers : "Les femmes et les enfants sont l'avant-garde de l'ennemi, on doit les traiter comme tels..."

Mais la crainte d'une restauration monarchique, la déception liée aux conditions de paix ainsi que des mesures maladroites comme la suppression de la solde de certains gardes nationaux ou l'enlèvement des canons de Montmartre, contribuent à provoquer, le 18 mars, un soulèvement à Paris, où est proclamée la Commune.

Depuis Versailles, où s'est replié le gouvernement, Thiers organise le siège de Paris, qui se solde par l'écrasement de l'insurrection, dotée de moindres capacités militaires. La répression qui s'ensuit, avec de nombreuses exécutions sommaires, des procès expéditifs condamnant des communards à la mort, au bagne ou à la déportation, ont terni durablement la réputation de Thiers dans une partie de l'opinion, qui aujourd'hui encore peut s'illustrer par la sentence de **Georges Clemenceau, maire de Montmartre** lorsque la Commune se déclenche :

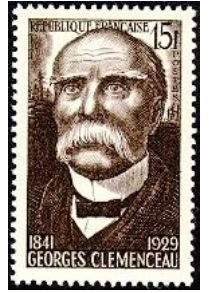
"Thiers, le type même du bourgeois cruel et borné qui s'enfonce sans broncher dans le sang".



Clémenceau vers 1870

Fiche technique : 11/11/1951 - retrait : 15/05/1952 – 33^e anniv. de l'Armistice de 1918
Georges Benjamin CLEMENCEAU - né le 28 sept.1841 à Mouilleron-en-Pareds (85-Vendée)
et décédé le 24 nov.1929 à Paris (78-Yvelines) – Docteur en médecine (1865), opposant à Napoléon III
(1869), maire de Montmartre et député de la Seine (fév. 1871), opposant au bain de sang de la Commune,
il se retire en mai et revient fin juillet 1871 pour reprendre activités politiques, journalisme, Académicien.

Création et gravure : **Albert DECARIS** © ADAGP - Impression : **Taille-Douce rotative**
Support : **Papier gommé** - Couleur : **Brun foncé** - Format : **V 26 x 40 mm (22 x 36)**
Dentelures : **13 x 13** - Faciale : **15 f** - Présentation : **50 TP / feuille** - Tirages : **3 500 000**



La Poste avant la Commune.

(d'après les articles de Claudine Rey - Les "Amies et Amis de la Commune de paris" – depuis 1882)

Alors que Paris est assiégé par les Prussiens, différents moyens sont mis en œuvre pour communiquer avec la province et forcer le blocus. Nous sommes à l'époque des ballons. Ils sont donc utilisés pour transporter des sacs de lettres. En 1870, l'administration des postes affrète **quarante-sept ballons sur les soixante-cinq qui quittent Paris**. Les **lettres affranchies** au départ **coûtent 20 centimes**.

Le **timbre à l'effigie de Cérès est réédité**. Sur la **Seine**, des "**boules**" étanches sont chargées de transporter la **correspondance vers Paris**. Comme le courrier empruntant ce moyen était au préalable centralisé à **Moulins (Allier)**, ces boules furent appelées "**boules de Moulins**".



Les **pigeons**, connus de longue date comme messagers, transportent dans un tube fixé à la plume de leur queue des dépêches par milliers.
(Sur 302 pigeons lâchés entre le 16 octobre 1870 et le 3 février 1871, 59 seulement arrivent à destination).

Le **télégraphe** existe lui aussi. Les bureaux de poste sont en place et, si la plupart des facteurs vont à pied, ceux des grandes villes comme Paris utilisent des moyens de locomotion appropriés (cheval, omnibus).



La constitution de la Commune

Le **comité central** de la ville fait procéder à l'**élection d'un Conseil Communal** qui prend le nom de **Commune de Paris, en souvenir de la Commune de 1793**. Elle est **proclamée le 18 mars 1871**. Elle s'organise en **gouvernement indépendant** et prend le **drapeau rouge** comme **symbole** et **élabore un programme d'urgence** destiné à **lutter contre le gouvernement de Thiers à Versailles**.

Le **Conseil est représentatif** des **classes populaires** et de la **petite bourgeoisie parisienne**. On y trouve 25 ouvriers, 12 artisans, 4 employés, 6 commerçants, 3 avocats, 3 médecins, 1 pharmacien, 1 vétérinaire, 1 ingénieur, 1 architecte, 2 artistes peintres, 12 journalistes. Toutes les **tendances politiques républicaines** et **socialistes** sont représentées, jusqu'aux **anarchistes**.

Rapidement, le **Conseil de la Commune** se divise en "**majorité**" et "**minorité**" :
- les majoritaires sont les jacobins, les blanquistes et les indépendants ; pour eux, le politique l'emporte sur le social ; se voulant les continuateurs de l'action de "montagnards" de 1793, ils ne sont pas hostiles aux mesures centralisatrices, voire autoritaires ; ils voteront cependant toutes les mesures sociales de la Commune.
- les minoritaires sont les radicaux et les "internationalistes", collectivistes ou proudhoniens ; ils s'attachent à promouvoir des mesures sociales et anti-autoritaires ; ils sont les partisans de la République sociale.

Dès le 29 mars, le Conseil de la Commune forme en son sein **dix commissions** : exécutive, militaire, subsistances, finances, justice, sûreté générale, travail, industrie et échanges, services publics et enseignement.

Le 21 avril, le Conseil décide de nommer un membre de la commission exécutive "délégué" auprès de chacune des neuf autres commissions pour en diriger les travaux.

Les hommes de la Commune

Démocratie et citoyenneté : l'appel du 22 mars, énonce que "les membres de l'assemblée municipale, sans cesse contrôlés, surveillés, discutés par l'opinion, sont révocables, comptables et responsables" et que leur mandat est impératif. C'est la consécration du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple : une démocratie directe reposant sur une citoyenneté active, renouant avec l'esprit de la Constitution de 1793 qui fait du droit à l'insurrection.

Articles 33, 34, 35, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 24 juin 1793 : art.33 "**La résistance à l'oppression** est la conséquence des autres Droits de l'Homme" – art.34 "Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé" – art.35 "**Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs**".

Fonctionnaires :

la Commune doit faire face à l'absentéisme des fonctionnaires, qui pour une grande part, sont partis à Versailles avec Adolphe Thiers ou restent chez eux comme ce dernier le leur ordonne. Il s'agit aussi de changer l'état d'esprit de ces agents publics recrutés sous le Second Empire. La Commune décide l'élection au suffrage universel des fonctionnaires (y compris dans la justice et dans l'enseignement), l'instauration d'un traitement maximum (2 avril) de 6 000 francs annuels (l'équivalent du salaire d'un ouvrier) et l'interdiction du cumul (4 mai). Les fonctionnaires ne doivent plus le serment politique et professionnel.

La Poste sous la Commune.

Albert Theisz, élu du XII^e arrondissement, a été nommé directeur du service des postes par la Commune. Il se présente, accompagné de Fränkel, à l'Hôtel des Postes pour prendre ses fonctions. Il trouve Rampont, directeur des postes nommé en septembre 1870, qui assure "qu'il restera fidèle à la Commune". Theisz hésite et demande l'avis de la Commune qui met quelques jours à répondre. En fait, Rampont s'enfuit le 30 mars à Versailles avec la caisse (200 000 francs selon le journal versaillais "Le Gaulois"), et toutes les planches de timbres. Il s'adresse à tous les fonctionnaires sous ses ordres leur enjoignant de rejoindre Versailles avec le numéraire et les valeurs en leur possession. Cela ne se passe pas sans heurts ! À Belleville, le receveur est arrêté au moment de son départ et doit rendre son sac rempli de numéraire. À l'Hôtel des postes, le 80^e bataillon de fédérés investit les lieux au moment où des postiers s'enfuient avec ce qui reste de valeurs.

Bureau de poste Lithographie, détail du calendrier des Postes, 1871



Albert Theisz (1839-1881)



Affranchissement en numéraire avec la griffe "P.P." (Port Payé).

La nomination de Monsieur THEISZ Albert.

La Commune confirme alors Theisz dans son poste. Sa première mesure édictée n'est pas un texte de répression, mais il fait apposer, à la place des affiches incitant à rejoindre Versailles collées partout à l'Hôtel des postes et dans les bureaux, un **texte de loi datant de 1854** qui rappelle "**qu'aucun agent ne peut s'absenter sans une autorisation**". Finalement, un grand nombre de postiers rejoignent leur travail.

Mais **les cadres manquent**. Les chefs de bureau, les sous-chefs ont abandonné leur poste sans vergogne.

Ce sont alors **les premiers commis qui sont promus**. Theisz a le sens de l'organisation collective. Le conseil de la poste, comme d'autres conseils dans les grandes administrations, existe déjà, mais Theisz lui fait jouer pleinement son rôle autogestionnaire en élargissant sa composition.

Il forme, début avril, un conseil des postes ayant voix consultative, composé du directeur général, de son secrétaire, du secrétaire général, de tous les chefs de service, de deux inspecteurs et de deux facteurs-chefs. Il ne va pas jusqu'à l'élection des responsables, comme cela a été mis en place aux Ateliers du Louvre, car la désorganisation est importante et il faut parer au plus pressé ! D'ailleurs, durant deux jours, le courrier n'est pas distribué et Theisz alerte l'opinion publique sur la responsabilité de ceux qui ont désorganisé le service :

"Que la responsabilité retombe sur ceux qui ont eu recours à ces manœuvres criminelles, quant à nous, nous ferons tous nos efforts pour réorganiser le service postal" écrit-il, parlant de Versailles.

La situation, en effet, n'est pas simple ! Rampont qui garde son titre à Versailles, bloque le courrier et décide par exemple de ne pas payer les mandats émis à Paris. Des commerçants protestent. Theisz reçoit une délégation le 1^{er} avril et tente de régler le problème avec Thiers.

Fidèle à ses principes, il fait appel pour cela à la population en lui demandant de faire pression sur Versailles.

Mais Versailles refuse tout compromis. Thiers veut l'asphyxie de la capitale par tous les moyens !

La remise en route du Service Public

Cependant, le collectif qui entoure Theisz remet les services de levées et de distribution en état.

Tous les bureaux de Paris sont ouverts mais les difficultés sont immenses.

Theisz raconte : "**Le blocus fut complet... On envoyait des agents secrets jeter des lettres dans les boîtes des bureaux à dix lieues à la ronde**".

À partir du 15 avril, des auxiliaires sont désignés pour aller plusieurs fois par jour déposer du courrier dans les boîtes à Saint-Denis, Vincennes, Charenton, Maisons-Alfort, Créteil et Meaux ! Au-delà des envois postaux par chemins de fer, par camions, on cherche d'autres voies et l'on pense alors aux aérostiers. Le 21 avril, le Journal Officiel annonce la création d'une compagnie d'aérostiers, ce n'est pas une réussite ; les conditions matérielles sont trop difficiles à remplir et aucun ballon préparé par la Commune ne s'envolera.



Cérès 10 cent. Avec oblitération du 29 avril 1871

Une politique sociale.

Le "Cri du peuple" relate, le 18 avril, que Rampont touchait la somme de 71 000 francs par an comme émolument ! Le salaire des facteurs se situe dans une fourchette de 800 à 1 000 francs par an. Une mesure est prise pour qu'il n'y ait pas de salaire inférieur à 1 200 francs et, par décret du 6 avril, la Commune limite à 6 000 francs leur montant maximum, réduisant ainsi considérablement l'écart dans la hiérarchie des salaires... Dans un rapport du 23 avril, apparaît la très moderne notion de "minimum de rémunération". Ces mesures sont prises malgré de grandes difficultés financières. De plus, la Commune décrète le 4 mai l'interdiction des cumuls de traitements. Theisz pense aussi à améliorer les conditions de vie des salariés. En accord avec la Commission du travail et de l'échange dont il est membre, il supprime une tournée de facteurs pour alléger la journée de travail. Enfin, la Commune fait disparaître le fameux "Cabinet noir", hantise des Parisiens dont la correspondance était lue et bloquée par la police sous le Second Empire.

Le journal versaillais "Le Gaulois" reconnaît après la Commune :

"Qu'à travers cette tourmente inouïe la continuité du service public des postes a été assurée". Un bel hommage à la "Commune" et à l'ouvrier "Albert Theisz".

CAMÉLINAT Rémy Zéphirin

Camélinat, Directeur de la Monnaie, découvre alors à l'Hôtel de la Monnaie : 636 000 timbres de 1 centime - 4 200 timbres de 4 c. - 645 000 de 10 c. et 79 500 de 80 c. Il prend l'initiative de fabriquer ces modèles, en attendant que de nouveaux soient prêts, en utilisant les planches trouvées dans l'atelier d'un franc-fleur travaillant pour l'Hôtel de la Monnaie. À partir du 22 avril, la Commune dispose ainsi de timbres : 3 200 000 seront vendus, mais ce sont des timbres à l'effigie de Napoléon III, ceux émis par Bordeaux et des Cérés.

Médaille réalisée par Mr. Guilleminet : CAMÉLINAT Rémy Zéphirin (1840-1932) - directeur de la Monnaie de Paris - Député.



CAMÉLINAT Rémy Zéphirin (né à Mailly-la-Ville, 89-Yonne, 1840 – décédé à Paris en 1932)

Ouvrier vigneron et tailleur de pierre, syndicaliste, franc-maçon, directeur de la monnaie sous la Commune de Paris, député de 1885 à 1889.

Lors de la Commune, en 1871, il est nommé directeur de la Monnaie de Paris qu'il réorganise. Il fait frapper, avec la fonte d'une partie de l'argenterie impériale récupérée dans les palais, des pièces de 5 francs de grande qualité au type Dupré, dites "Hercule au trident", son "différent de Directeur de la Monnaie" étant un "Trident". Elles sont mises en circulation durant la courte période de la Commune et sont restées célèbres et recherchées jusqu'à aujourd'hui dans le monde de la numismatique, quantité frappée : environ 75 000. On peut remarquer qu'il fut d'une honnêteté rigoureuse et que, lors de son départ pour l'exil, pas un sou ne manquait dans les caisses ni une monnaie dans les collections.

Discours de Camélinat à la chambre des députés le 13 mars 1886

"Nous n'avons que faire de votre fraternité ! Ce que nous réclamons, c'est la justice !
Ce n'est que par la justice sociale, en effet, que les termes Liberté et Egalité ne seront plus un vain mot !"

Origine du modèle : 5 francs argent "Union et Force"- Première République, An V (1796) - avec deux branches de laurier - Hercule debout, coiffé de la peau du lion de Némée, unissant : la Liberté debout à gauche tenant une pique surmontée d'une main de justice, à l'Egalité debout à droite tenant une balance triangulaire.

Revers :

Valeur entourée d'une couronne de feuilles de chêne à droite et d'olivier à gauche, le millésime et les marques d'atelier et la légende République Française.



La pièce de "5 Francs 1871" - dite "5 F Camélinat au Trident"

Cinq francs 1871 – Commune de Paris – Hercule (démonétisé en juin 1871)
maître d'atelier : Zéphyrin Camélinat, au différent "Trident" (poinçon signature)
Comité central de la Garde nationale - avril 1871: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
5 FRANCS 1871 – atelier A Paris (K Bordeaux), marque d'atelier au Trident Ψ
(à la place de l'Abeille) et ancre marine ⚓ d'Albert-Désiré BARRE
(graveur 1855-1878) - en relief sur la tranche : DIEU* PROTEGE* LA* FRANCE
Caractéristiques : argent 900/1000° - Ø 37 mm - 25 g - avers : "LIBERTÉ EGALITÉ FRATERNITÉ" – reproduction de la gravure allégorique d'Augustin DUPRÉ (1748-1833) – graveur de l'An IV (1795) à l'An XI (1803) – différent : Artémis regardant vers la gauche et tenant, à la verticale dans ses mains, un arc.



La Poste de Paris : le courrier avec la province étant interrompu pour briser le blocus, les voyages clandestins des facteurs ne suffisant pas, Theisz autorise à partir du 26 avril 1871 des agences à transporter le courrier moyennant finance. La première s'installe place de la Bourse et facture ses services 50 centimes. La concurrence fera ensuite descendre les prix...

Aussi, le 26 avril 1871, le Délégué aux Finances, signait l'arrêté suivant : Commune de Paris - Délégation des Finances

Considérant qu'il est du devoir de l'Administration de fournir à tous les citoyens de Paris les moyens de correspondre avec les départements et l'étranger ; que dans les circonstances présentes, les obstacles que le Gouvernement de Versailles oppose au Service des Postes (arrestations de courriers, saisies de dépêches, etc.) obligent la Commune à donner un libre cours à l'initiative individuelle.

Considérant d'autre part que les Agences particulières peuvent profiter des timbres d'affranchissement du Gouvernement de Versailles, pour obtenir le transport de leurs dépêches dans Paris à titre gratuit.

Que la Commune est seule propriétaire du service des dépêches dans Paris, et qu'elle est en mesure de garantir ce service ; sur la proposition du citoyen Theisz, membre de la Commune délégué à la Direction Générale des Postes, le membre de la Commune délégué aux finances arrête :

Art. 1er. - Provisoirement le transport des lettres pour les départements et l'étranger est autorisé sans prélèvement de la part de l'Administration.

Art. 2. - Toutes les lettres affranchies, expédiées des départements et de l'étranger à destination de Paris, doivent être soumises à l'affranchissement de Paris pour Paris, quel qu'en soit le mode de transport et de distribution. Les lettres non affranchies seront soumises aux taxes ordinaires de Paris pour Paris.

Art. 3. - Les contrevenants aux présentes dispositions seront poursuivis selon les prescriptions des arrêtés du 27 prairial an IX.

Art. 4 - Le délégué de la direction des Postes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

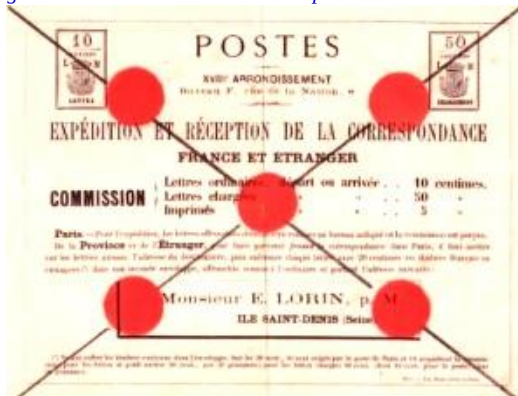
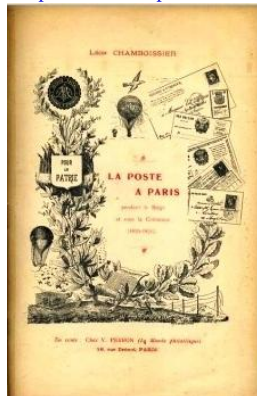
Paris, le 26 février 1871. (Le compositeur lui-même s'est trompé de mois "26 avril 1871")
le Membre de la Commune délégué aux Finances, JOURDE. - A. Theisz toléra leur fonctionnement.

De nombreuses agences (près de 30) virent le jour - les principales furent :

L'Agence de la Bourse - l'agent de MM. Moreau et Osmont - l'Agence Brune - l'Office Lorin et Maury - les Messageries Meuret et Cie l'Agence Denole. (d'après La Poste à Paris sous la Commune de Léon Chamboissier)

Exemple : l'Office Lorin et Maury : MM. Lorin et Maury, créèrent une agence pour la réception et l'expédition de la correspondance de France et étranger.

"La poste à Paris pendant le siège et sous la commune 1870-1871" par Léon Chamboissier -1960 (86 p.)



Circulaire d'utilisation des vignettes



Lettre à destination de Paris (étude ci-dessous)

Lettre à destination de Paris : adressée à **Monsieur Lorin et Maury - Seine - Île Saint-Denis - Paris**

pour remettre à **Monsieur Freem - Sellier rue St-Lazare - Cour Bonj 4**

(adresse difficile à déchiffrer - **rue St-Lazare - cour Boni (passage)** - englobé dans l'extension de la gare St-Lazare.

Cette adresse a probablement disparue suite à l'extension des arrondissements - après 1859, ils passent de 12 à 20)

2 TP : Nederland (Pays-Bas), Guillaume III (William III, roi de 1849-1890), TP de 1867 (2 types), Taille-Douce, 10 cent, Rouge-carmin, Dentelures variées (12½ x 12 - 13½ x 14 et 1869 : 10½ x 10½). - Oblitération : gros points - **TàD** : Amsterdam -23 mai 71 (23 mai 1871) et (12M-4A ?)

P.D. "Port Du" - **1 TP additionnel** : France, Cérés "du Siège de Paris" (11 oct. 1870 - les planches de l'émission de 1849-50 furent réutilisées)

Dessin et gravure : Jacques-Jean BARRE - Papier avec ou sans gomme - Typographie à plat - 10 centimes - Bistre-jaune (papier jaunâtre pendant la Commune)

Dentelés : 14 x 13½ - ces timbres furent supprimés le 1^{er} sept. 1871, avec le changement de tarifs.

1 Vignette Timbre-Taxe L.M. avec blason de Paris : **LETTRE** : **Timbre : 10 c. + Commission : 10 c. + Avis : --- = 20 c**

Oblitération spéciale : C.IX - bureau C. du **IX** (9^{ème} arrondissement)

Une pièce rare concernant cette période de la Commune, durant la "Semaine Sanglante" - vendue : 22 860 € (Hôtel Drouot - 04/04/2014)

Origine : L'histoire et la philatélie sont intimement liées. Louis François (1882-1941), docteur en droit, conseiller au ministère des Affaires Etrangères mais également vice-président de l'Académie de Philatélie, a passé plus de trente années à réunir des pièces emblématiques de la Commune de Paris. Invisibles depuis son décès, elles réapparaissent, vendues au profit de la Fondation française de l'ordre de Malte, à l'occasion de la succession de Marie-Louise François.

La collection : Cette exceptionnelle collection réunit ainsi un ensemble de plus de cinquante lettres datant du 1er avril au 26 mai 1871.

On y découvre, entre autres, les différentes marques postales et cachets actifs sous la commune et ce dans le seul but de la libre circulation du courrier postal. Indépendamment de la qualité et de l'état remarquable de ces lettres et cachets, Louis François a choisi de privilégier une dimension affective en constituant cette collection à travers des échanges rares et émouvants, gages de la liberté sous la Commune.

Une première partie de la collection Louis François avait été vendue dans les années 1940 par l'intermédiaire de l'expert Aimé Brun.

Son petit fils J.F Brun, également expert, a d'ailleurs conservé les photos des œuvres qui ont servi en partie à illustrer le chapitre concernant la Commune du catalogue Y&T "Spécialiste 1975", véritable référence dans ce domaine.

Auteur de nombreux ouvrages de collection, Louis François, qui collectionnait également les ballons montés, les bureaux étrangers, l'Europe ou les oblitérations aux Armées a ainsi légué à sa fille Marie-Louise un patrimoine inestimable qu'il nous est donné aujourd'hui de découvrir, 70 ans après sa disparition pour le plus grand plaisir des amateurs et collectionneurs internationaux.

Historique : d'après "**LA POSTE A PARIS SOUS LA COMMUNE**" de Léon Chamboissier (1960)

L'office Lorin - Maury (M. Lorin, employé à la gare du Nord, allant tous les jours de Paris à St-Denis, transportait les plis que M. Maury, négociant en timbres postes, recueillait dans Paris. Cet office, est le seul à avoir émis des timbres qui furent utilisés du 5 au 24 mai 1871.

Présentation : les 6 timbres en paires, papier blanc, non dentelé, se tenant verticalement : 3 timbres-taxe (sans faciale) tenant à 3 timbres-poste (avec faciale)



Les 3 valeurs de "Timbres-Taxe" sans valeur faciale
L.M. au blason de Paris, avec le décompte

en paire avec

les 3 valeurs de "Timbres-poste" avec valeur faciale
L.M. au blason de Paris - 5 c vert pour Imprimé
10 c violet pour Lettre et 50 c rose pour Chargement.

Ils se composaient de deux parties
dont l'une était gommée et restait sur l'enveloppe
(le quart supérieur comprenant la valeur faciale)
et l'autre conservée par Mr. Lorin.



Partie supérieure
gommée, restant
sur l'enveloppe

Partie inférieure
non gommée,
conservée
par Mr. Lorin



Les **timbres-poste** ne servaient que dans le **sens Paris-province** - les **timbres-taxe** étaient utilisés pour les plis **venant de province**. Ces timbres étaient **collés à côté du timbre supplémentaire à 10 c**, puis **oblitérés** du cachet **C IX** (bureau C - IX^{ème} arrondissement).



Fonctionnement : POSTES – XVIII^e arrondissement – Bureau F, rue de la Nation, 8
Expédition et réception de la correspondance : **France** et **Etranger**

Commission : Lettres ordinaires, au départ ou à l'arrivée = 10 centimes
 Lettres chargées, au départ ou à l'arrivée = 50 centimes
 Imprimés, au départ ou à l'arrivée = 5 centimes

*Modèle d'avis E. Lorin, joint à la lettre pour en comprendre l'utilisation
 Détail provenant de l'enveloppe d'Amsterdam*



Paris : pour l'expédition, les lettres affranchies doivent être remises au bureau indiqué où la commission est perçue.
 De la **Province** et de l'**Etranger**, pour faire **parvenir "franco"** la correspondance **dans Paris**, il faut mettre sur les lettres mêmes, l'**adresse du destinataire**, puis **enfermer chaque lettre** avec **20 centimes** en **timbres français** ou **étrangers (*)** dans une seconde enveloppe, affranchie comme à l'ordinaire et portant l'adresse suivante :

Monsieur E. LORIN, p. M. - Ile Saint-Denis (Seine)

** ne pas coller les timbres contenus dans l'enveloppe. Sur les 20 centimes, 10 sont exigés par la poste de Paris et 10 acquittent la commission.
 Pour les lettres de poids mettre 20 centimes par 10 grammes. - Pour les lettres chargées 60 centimes (dont 10 centimes pour la poste par 10 grammes).*

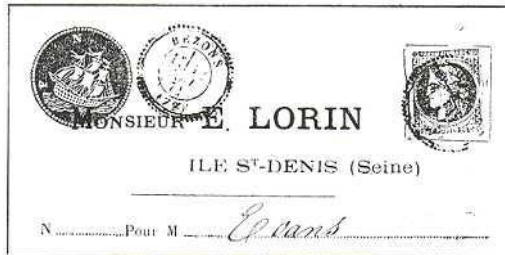


Remarque : MM. Lorin et Maury créèrent une enveloppe à 10 centimes - au nom de M. Lorin (type 1).
 Un **cachet gaufré**, fond **rouge**, aux **armes de la ville de Paris** était présent sur le coin gauche de l'enveloppe

Il y eut un type 2 - l'utilisateur devait la mettre dans les lettres expédiées en province afin de recevoir la réponse.
 Mais ces systèmes furent de courte durée, puisque non admise, et limité par la chute du gouvernement de la Commune de Paris et la fin de la guerre civile.

Attention : de nombreux timbres de l'office Lorin - Maury ont été **réimprimés** ou même **contrefaits**.

Ces contrefaçons sont tantôt une copie textuelle mais avec impression plus grossière, tantôt des variétés de la disposition des chiffres et des mentions telles que "Lettre" au-dessous du chiffre, ou sans mention de la destination, etc.. Presque toutes ces contrefaçons sont oblitérées d'un chiffre au composteur au lieu de l'oblitération spéciale C. IX (bureau C. du neuvième arrondissement) de l'office.



Exemples : une enveloppe type "entier postal" au nom de M. E. Lorin et des timbres disponibles sur internet, mais qui sont fantaisistes (des faux)

Fantaisies postales : elles ont été **réalisées sur les modèles des timbres E. Lorin**. Souvent **dentelées**, alors que les **figurines authentiques ne le sont pas**, elles se présentent parfois avec des **variantes**, comme : **Lettre**, au bas d'un **50 c.** - "**Imprimé**", au bas d'un **10 c.** Certaines portent des mentions : **Office Lorin**, **R.F.**, **Ballon monté**, etc ..., d'autres n'ont **aucune inscription**. Durant la Commune, on vit fleurir diverses figurines qui n'eurent jamais d'utilisation postale.

Reprise du service postal, après la "Commune" : le **23 mai 1871**, **M. Rampont** reprenait possession de l'**Hôtel des Postes** que **M. Theisz** avait quitté quelques heures auparavant, après avoir, jusqu'au dernier moment, défendu l'édifice contre la fureur des incendiaires. Il s'empessa de **mettre sous scellés les dossiers de ses employés qui avaient servi la Commune** pour leur éviter de passer en **Conseil de guerre**. Du **24 mai**, occupation de la Poste par l'armée de Versailles, au **29 mai**, date de reprise du service l'**activité postale est très réduite dans Paris**.



Fin de la Commune : le **dimanche 21 mai**, les **troupes régulières** entrent dans Paris.

C'est le début de la **semaine sanglante**, du **21 au 28 mai 1871** - Thiers surnommé "**le sanguinaire**" annonce la victoire des Versaillais. Emile Zola écrira "**la tuerie a été atroce**". Paris ne sort pas indemne de cette insurrection : les dégâts ont été considérables. Jusqu'en 1877, la **ville de Paris** fut dotée d'un **régime spécial** et n'aura **plus de maire**. **13 000 Communards** sont **déportés** dont **Louise Michel**.

Les **partis révolutionnaires** furent **décimés** et c'était le **but recherché**.

Timbre "Hommage" : **20/05/1951** – Magyar Posta (Hongrie) - **80^{ème} anniversaire de la Commune de Paris**
 Support : **Papier gommé** – **Filigane** - Couleur : **Bleu et carmin** - Dentelures : **12 x 12½** - Faciale : **1 fo(rint)**

Un lieu de mémoire et l'une des figures majeures de la Commune de Paris : Louise Michel

Le **27 mai**, les **fédérés** sont **fusillés au cimetière du père Lachaise**, contre un mur qui depuis porte le nom de "**Mur des Fédérés**".

Epilogue de la Commune de Paris :

30 000 insurgés seront tués dont 3 500 fusillés dans Paris sans jugement,
 1900 le seront cour de la Roquette
 et plusieurs centaines au "**Mur des fédérés**" du Père-Lachaise.
 40 000 prisonniers seront internés, dans les pires conditions,
 sur des pontons flottants et dans des places et enceintes fortifiées.

10 137 personnes dont 657 enfants, 47 de 13 ans et 26 de 12 ans et moins,
 seront condamnées aux travaux forcés, à la déportation dans une enceinte fortifiée,
 à un emprisonnement de moins d'un an ou de plus d'un an
 et, pour les mineurs, à la détention en "maison de correction".



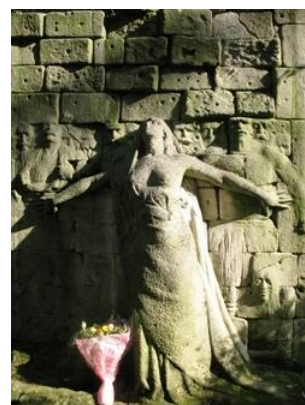
Une affiche (BNF)



"Mur des Fédérés" au "Père-Lachaise"

35 conseils de guerre improvisés siégeront encore pendant deux ans pour "**juger**" toutes les personnes arrêtées.
"107 000 victimes environ, voilà **le bilan des vengeances de la haute bourgeoisie**". (P.O. Lissagaray "Histoire de la Commune de Paris")

Le mur des Fédérés est une partie de l'enceinte du cimetière du Père-Lachaise (1804), à Paris, devant laquelle, le 28 mai 1871, cent quarante-sept Fédérés, combattants de la Commune, ont été fusillés et jetés dans une fosse ouverte au pied du mur par les Versaillais. Depuis lors, il symbolise la lutte pour la liberté et les idéaux des communards, autogestionnaires (angle Sud-Est du cimetière).



Monument aux "Victimes des Révolutions", réalisé en 1909 par le sculpteur français Paul Moreau-Vauthier (1871-1936) dans le square Samuel-de-Champlain, le long du cimetière du Père-Lachaise, avec les pierres originales du mur.

Tous les ans, le 1^{er} mai, jour de la Journée internationale des Travailleurs, le Grand Orient de France accompagné de nombreuses obédiences maçonniques, des représentants de la libre-pensée, ainsi que le Parti Communiste Français et des organisations syndicales, rendent hommage aux victimes de la Commune et à celles du nazisme en se rendant au "Mur des Fédérés".

Sous la Commune de Paris : l'institutrice Louise Michel, quarante ans, s'engage dans le 61^e bataillon de marche de la Garde Nationale. Elle arbore un képi rouge et noir et porte une carabine Remington. Les femmes s'impliquent plus que jamais dans la lutte : des enseignantes aux prostituées, des barricades aux centres hospitaliers, elles jouent un rôle majeur, ces "oubliées de l'histoire", que les auteurs du "Petit dictionnaire des femmes de la Commune de Paris" réhabiliteront en 2013. Georges Clémenceau, alors maire de Montmartre, renvoie dos à dos le gouvernement et la Commune, qu'il juge illégale puisque non conforme aux principes parlementaires : il s'épuise à proposer, en vain, une médiation pacifique. Il racontera avoir vu Louise Michel – avec qui il entretiendra, sa vie durant, une correspondance amicale (Georges & Louise de Michel Ragon) "en pleine bataille, l'arme à la main, tirant sur l'ennemi puis soignant les blessés autour d'elle" "Comment elle ne fut pas tuée cent fois sous mes yeux, c'est ce que je ne puis comprendre". G. Clémenceau

Louise MICHEL - "La Vierge Rouge"
ou "Enjolras", révolutionnaire républicain des "Misérables" de Victor Hugo.

Fiche technique : 10/03/1986 - retrait : 19/09/1986 - Hommage aux Femmes - Louise MICHEL (1830-1905)
Née le 29 mai 1830 à Vroncourt-la-Côte (52-Hte-Marne) et décédée 9 janv.1905 à Marseille (13-B-du-R).

Création : Hugette SAINSON - Gravure : Cécile GUILLAME - Impression : Taille-Douce rotative
Support : Papier gommé - Couleur : Noir et rouge - Format : H 40 x 26 mm (36 x 22) - Dentelures : 13 x 13
Faciale : 1,80 F - Présentation : 50 TP / feuille - Tirages : 13 258 357



Courageuse héroïne de la Commune de Paris, déportée en Nouvelle-Calédonie. Grâce à l'amnistie de 1880, elle regagne la France et poursuit une vie militante ouvrière très active ce qui lui valut plusieurs emprisonnements. Elle a écrit de très nombreux ouvrages politiques et sociaux. Ses écrits y éclairent des étapes successives : celle d'un idéalisme chrétien d'abord, puis d'un humanisme républicain débouchant sur un socialisme plus ou moins utopique ; l'engagement total dans la lutte révolutionnaire ; en fin l'évolution vers l'anarchie, après son retour de déportation.



"Dans l'aube qui se levait on entendait le tocsin ; nous montions au pas de charge, sachant qu'au sommet il y avait une armée rangée en bataille. Nous pensions mourir pour la liberté. On était comme soulevés de terre. Nous morts, Paris se fût levé. Les foules à certaines heures sont l'avant-garde de l'océan humain. La butte était enveloppée d'une lumière blanche, une aube splendide de délivrance. La troupe fraternise avec le peuple, l'insurrection gagne Paris quartier par quartier, surprenant à la fois le gouvernement et le Comité central..."

"Quand la foule aujourd'hui muette, comme l'océan grondera,
Qu'à mourir elle sera prête, la Commune se lèvera.
Nous reviendrons foule sans nombre, nous viendrons nous serrant les mains.
La mort portera la bannière ; le drapeau noir crêpe de sang ;
Et pourpre fleurira la terre, libre sous le ciel flamboyant". Louise Michel, mai 1871



Victor Hugo lui consacre "Viro Majo" et la proclame "incapable de tout ce qui n'est pas héroïsme et vertu" Verlaine lui dédie une ballade Barrès admire "la sorcière, la pétroleuse" qui a "la flamme d'une sainte" Henri Barbusse (1873-1935 – écrivain) : "la comparaison s'impose entre elle et les premiers martyrs de la foi chrétienne" et il la compare à Jeanne de Lorraine (4,3 siècles avant). Louise Michel a de son vivant, forgé sa légende : un invincible enthousiasme, une générosité sans limite, un courage inébranlable, son mysticisme romantique de la lutte sociale.

Elle a elle-même esquissé sa biographie dans l'enchevêtrement de ses Mémoires et dans une note à son éditeur en 1900 : "Mon existence se compose de deux parties bien distinctes : "la première toute de songe et d'étude ; la seconde toute d'événements"

Jean-Baptiste Clément



Photographié par Nadar.

Chansons et auteurs : Jean Baptiste Clément est un chansonnier, montmartrois et communard français né à Boulogne-Billancourt (Seine) le 31 mai 1836 et décédé à Paris le 23 février 1903.

Le Temps des Cerises : chanson dont les paroles furent écrites en 1866 par Jean-Baptiste CLEMENT et la musique composée par Antoine RENARD en 1868. Cette chanson est fortement associée à la Commune de Paris de 1871, l'auteur étant lui-même un communard ayant combattu pendant la Semaine sanglante. Des années plus tard, en 1882, l'auteur dédia Le Temps des Cerises à une infirmière disparue lors de la Semaine sanglante : "A la vaillante citoyenne Louise, l'ambulancière de la rue Fontaine-au-Roi, le dimanche 28 mai 1871". À la fin des paroles, il explicite cette dédicace : "Puisque cette chanson a couru les rues, j'ai tenu à la dédier, à titre de souvenir et de sympathie, à une vaillante fille qui, elle aussi, a couru les rues une époque où il fallait un grand dévouement et un fier courage ! Le fait suivant est de ceux qu'on n'oublie jamais : le dimanche, 28 mai 1871..."

La Semaine sanglante : chanson révolutionnaire de Jean-Baptiste CLEMENT écrite en 1871 à Paris où il combattait et chantée sur l'air du Chant des Paysans de Pierre DUPONT. Elle dénonce le massacre des Communards par l'armée régulière répondant aux ordres du gouvernement légal du pays, dirigé par Adolphe Thiers et qui siégeait à Versailles. Ce massacre qui fit des dizaines de milliers de victimes fusillées sans jugement du 22 au 29 mai 1871 serait le plus grand de toute l'histoire de Paris et dépasserait de très loin celui beaucoup plus connu de la St-Barthélemy d'août 1572.